



Ticket restaurant & travail

Par **MisiizDisiiz**, le **10/11/2009** à **12:44**

Bonjour,
Sachant que mon lieu de travail est loin de mon domicile ai-je droit à des tickets restaurants ? Et à quelle distance doit se trouver mon lieu de travail de mon domicile pour y avoir droit ?
Merci d'avance

Par **Patricia**, le **12/11/2009** à **23:12**

Bonsoir,
Ce n'est pas la distance domicile/lieu de travail qui importe mais de savoir si vous faites la journée continue et si un restaurant d'entreprise est à votre disposition sur votre lieu de travail.
Si journée continue sans restauration sur place : OUI, l'employeur est tenu de vous délivrer des tickets restaurants ou chèque déjeuners, au prorata du nombre de jours mensuels travaillés.